

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: MARCHE DE MAINTIEN EN CONDITIONS OPERATIONNELLES ET ASSISTANCE A L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS RESEAU ET SECURITE PASSE AVEC LA SOCIETE SPIE ICS

DÉCISION N° AU-19-010 EN DATE DU 09 JANVIER 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n'°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis public à la concurrence envoyé au journal BOAMP et au Profil Acheteur de la Ville le 15 octobre 2018 ; relatif au marché de maintien en conditions opérationnelles et assistance à l'exploitation des équipements réseau et sécurité ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société SPIE ICS, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

DÉCIDE

DE SIGNER le marché de maintien en conditions opérationnelles et assistance à l'exploitation des équipement réseau et sécurité, avec la société SPIE ICS, domiciliée 53 boulevard de Stalingrad – 92247 MALAKOFF, représentée par Monsieur Yann CHALHOUB, Directeur du département Santé, Social & Collectivités.

Le marché est passé pour une durée initiale d'un an et est reconductible tacitement une fois pour une période d'un an.

Le montant du marché est de 220 997,00 € HT (265 196,40 € TTC) décomposé comme suit :

Prestations forfaitaires : 181 997,00 € HT (218 396,10 € TTC).

Prestations hors forfait sur bons de commandes, rémunérées par prix unitaires sur la base du bordereau des prix unitaires ou du bordereau des prix sur catalogue affecté d'un rabais de 20% pour les prestations et équipements sécurité, et 40% pour les équipements réseau. Ces prestations sont susceptibles de varier dans la limite maximum de 39 000€ HT (46 800 € TTC) sur la durée totale du marché.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190109-lmc1H5959H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/01/2019

Date de Publication: 09/01/2019

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration municipale, des ressources humaines, des nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190109-lmc1H5959H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/01/2019

Date de Publication : 09/01/2019